PLAN DE VERSEMENTS PÉRIODIQUES

avec calcul automatique de l'abondement par Groupama Épargne Salariale

Identification de l'épargnant

* Toutes les mentions suivies d'un astérisque sont obligatoires

N° Sécurité sociale : Donnée obligatoire en cas de premier versement

Nom* :

Prénom* :

Statut* : ☐ Salarié ☐ Non salarié ☐ Conjoint collaborateur / associé Selon votre statut, vérifiez vos conditions d'accès à l'épargne salariale

Adresse personnelle* :

CP* : Ville* :

Adresse mail* : Téléphone* :

Votre employeur* :

Code entreprise* : Contact :

Périodicité du prélèvement

Je choisis la périodicité :

☐ MENSUELLE ☐ TRIMESTRIELLE

☐ SEMESTRIELLE ☐ ANNUELLE

et la date de prélèvement :

☐ 10 ☐ 20 ☐ Fin de mois

J'ai bien noté que le bulletin de versements périodiques doit parvenir à Groupama Épargne Salariale 72 h au moins avant la date de prélèvement souhaitée.

Option de gestion pilotée

Je choisis l'option de gestion pilotée et donne mandat à Groupama Épargne Salariale de répartir mes avoirs selon la grille de désensibilisation de mon choix :

☐ Grille Prudente *(par défaut)*

☐ Grille Équilibre

☐ Grille Dynamique

J'indique le montant dans le total PERCO-I et je ne répartis aucun autre montant dans la colonne.

Répartition de l'abondement

L'abondement de l'entreprise sera investi en respectant la répartition des versements volontaires de l'épargnant indiquée ci-contre.

Répartition des versements volontaires

Veuillez choisir un ou plusieurs fonds en indiquant **un minimum de 15 € par fonds** dans le tableau ci-dessous :

RÉPARTITION DU VERSEMENT (1)	PEE / PEI	PERCO-I
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
MONTANT TOTAL PRÉLEVÉ (2)	**€**	**€**

(1) En l'absence de choix de fonds, les sommes seront investies sur le fonds par défaut :
- sur le fonds par défaut dans le PEE/PEI.
- selon le mode de gestion pilotée dans le PERCO/PERCOI : soit avec la grille Prudente s'il s'agit de votre 1er versement ou si vous aviez opté pour la gestion libre lors de précédents versements, soit avec la même grille de gestion pilotée précédemment choisie.

(2) Le montant total prélevé doit être au minimum de 15,00 €.

Mandat de prélèvement SEPA

En choisissant le plan de versements périodiques, j'autorise Groupama Épargne Salariale (créancier) à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte figurant sur le RIB ci-joint des montants dus au titre de mes versements périodiques sur mon plan d'épargne salariale.
J'ai bien noté que je recevrai par courrier un mandat SEPA à retourner signé par mes soins à Groupama Épargne Salariale.

Un document d'identité vous sera demandé pour tout versement volontaire à partir de 8000 €, accompagné d'un avis d'imposition pour un versement d'un montant de 15 000 € et plus.

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement du plan, des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur remis par mon entreprise et disponibles sur www.groupama-es.fr, ainsi que des modalités de fonctionnement des versements individuels jointes au présent bulletin.
- J'atteste sur l'honneur que mon versement est conforme à la réglementation, notamment qu'il provient bien de mes avoirs personnels et que l'ensemble de mes versements annuels PEE/PEI - PERCO/PERCOI ne dépasse pas 25% de ma rémunération annuelle brute.

Fait à : Signature

le : / /

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB À VOTRE NOM

Conformément au réglement RGP, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer, pour motif légitime, au traitement en écrivant au Délégué Relais à la Protection des Données de Groupama Épargne Salariale - Service du Contrôle interne - 2 boulevard Pesaro - 92000 Nanterre ou par courriel : controleinterne@groupama-es.fr.

Groupama ÉPARGNE SALARIALE

Groupama Épargne Salariale - Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR - Teneur de comptes - Conservateur de parts
Société Anonyme au capital de 8 709 015 € - RCS Nanterre 428 768 352 - Siège social : 2 boulevard Pesaro - 92000 Nanterre.
Service Clients : 46 rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9